

Séance ordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 8 février 2022 à 19h, à huis clos, sous la présidence de Madame la maire, Sonia Fontaine.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1  
Richard Handfield – district #2  
Samuel Champagne – district #3  
Patrick Beauchamp – district #4  
Barbara Legault – district #5  
Chantal Chartrand – district #6

La directrice générale est également présente.

#### ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2022
- 3.- Adoption des comptes à payer au 31 janvier 2022

#### ADMINISTRATION

- 4.- Office Régional d'Habitation du lac des Deux-Montagnes/déleguée/nomination
- 5.- Règlement 466-16 établissant un programme de subvention pour l'achat de couches lavables/prolongation de la durée du programme
- 6.- Avis de motion et dépôt du projet/règlement 507-22 établissant un programme de subvention pour l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables
- 7.- Syndicat Canadien de la Fonction Publique (SCFP) – section locale 3334/entente #2022-06/autorisation de signature

#### LOISIRS

- 8.- Ministère de la Culture et des Communications/bibliothèque municipale Claude-Jasmin de Pointe-Calumet/aide financière et mandataire
- 9.- Politique de développement des collections de la bibliothèque municipale Claude-Jasmin de Pointe-Calumet/mise à jour
- 10.- Gestion de personnel/responsable – camp de jour spécialisé/poste saisonnier/engagement
- 11.- Politique de réservation de salle/modifications relatives aux tarifs/adoption
- 12.- Vélo Québec/20<sup>e</sup> édition du Défi Métropolitain/autorisation

#### VOIRIE

- 13.- Nettoyage des rues au moyen de balais mécaniques pour l'année 2022/soumissions par invitation/autorisation
- 14.- Travaux de confortement et de rehaussement des digues entre la 13<sup>e</sup> et la 18<sup>e</sup> Avenue et de la 25<sup>e</sup> Avenue/décompte progressif #9/autorisation de Paiement
- 15.- Fourniture de palplanches pour le confortement et le rehaussement des digues/lot 300 : prolongement des ouvrages de protection entre la 25<sup>e</sup> et la 32<sup>e</sup> Avenue/décompte progressif #3/autorisation de paiement
- 16.- Programmation de travaux n° 2/TECQ (2019-2023)/adoption

- 17.- Comité consultatif d'urbanisme/19-01-2022/adoption du procès-verbal
- 18.- Dérogation mineure #2022-01/refus
- 19.- Avis de motion et dépôt du projet/règlement 312-3-22 modifiant le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro 312-91 afin de modifier l'article 15.6 sur le budget

HYGIÈNE DU MILIEU

- 20.- Ville de Deux-Montagnes/appel d'offres regroupé/tri et mise en marché des matières recyclables/mandat
- 21.- Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes/travaux de vidange des boues des étangs aérés pour l'année 2022/adoption
- 22.- Varia
- 23.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 24.- Communication de Madame la maire
- 25.- Communication des conseillers
- 26.- Période de questions
- 27.- Levée de la séance

22-02-022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Richard Handfield  
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-02-023 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2022

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le procès-verbal du 11 janvier 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-02-024 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2022

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 31 janvier 2022 au montant de 56 706,15 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 31 janvier 2022 au montant de 976 813,09 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DU LAC DES DEUX-MONTAGNES/  
DÉLÉGUÉE/NOMINATION

22-02-025 Il est PROPOSÉ par Richard Handfield  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

DE nommer Barbara Legault, à titre de déléguée, pour représenter la Municipalité de Pointe-Calumet sur le Conseil d'administration et siéger au sein de l'Office Régional d'Habitation du lac des Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-02-026 RÈGLEMENT 466-16 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE SUBVENTION  
POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES/PROLONGATION DE LA  
DURÉE DU PROGRAMME

ATTENDU QUE tout prolongement de la durée du programme peut être établi par résolution du Conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Richard Handfield  
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

QUE la directrice générale soit autorisée à renouveler le programme de subvention pour l'achat de couches lavables pour une période de trois (3) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-02-027 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET/RÈGLEMENT 507-22 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE PRODUITS  
D'HYGIÈNE FÉMININE RÉUTILISABLES

Un avis de motion est donné par la conseillère Chantal Chartrand, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté un règlement établissant un programme de subvention pour l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables.

La conseillère Chantal Chartrand dépose le projet de règlement établissant un programme de subvention pour l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables qui a pour objet de mettre en place un programme de subvention aux résidentes de la Municipalité de Pointe-Calumet qui utilisent les produits d'hygiène féminine réutilisables, et ce, en vue de permettre la diminution du volume de produits hygiéniques jetables envoyé à un site d'enfouissement.

22-02-028 SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP) – SECTION  
LOCALE 3334/ENTENTE #2022-06/AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

028

D'AUTORISER Madame la maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, l'entente #2022-06 à intervenir avec la section locale 3334 du Syndicat Canadien de la Fonction Publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-02-029

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS/BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE CLAUDE-JASMIN DE POINTE-CALUMET/AIDE FINANCIÈRE ET MANDATAIRE

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault  
Et APPUYÉ par Richard Handfield

QUE le Conseil municipal dépose au ministère de la Culture et des Communications, une demande d'aide financière dans le cadre de l'Aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes et maintienne également la politique de développement des collections de la bibliothèque nouvellement mise à jour, ainsi que le cadre d'évaluation et d'élagage qui y est intégré, selon les prérequis du ministère de la Culture et des Communications;

DE désigner Madame Brigitte Lessard, directrice de la bibliothèque Claude-Jasmin, en tant que personne responsable et interlocutrice de la Municipalité dans le cadre de cette demande;

DE confirmer l'engagement de la Municipalité de Pointe-Calumet à financer la totalité du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-02-030

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE CLAUDE-JASMIN DE POINTE-CALUMET/MISE À JOUR

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault  
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE le Conseil municipal accepte la politique de développement des collections de la bibliothèque Claude-Jasmin, nouvellement mise à jour, ainsi que le cadre d'évaluation et d'élagage qui y est intégré, selon les prérequis du ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-02-031

GESTION DE PERSONNEL/RESPONSABLE – CAMP DE JOUR SPÉCIALISÉ/POSTE SAISONNIER/ENGAGEMENT

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand  
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'ENGAGER Monsieur Olivier Roberge, à un poste saisonnier, à titre de «responsable – camp de jour spécialisé», selon la convention collective du Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 3334, en vigueur, pour une période de trois (3) mois, aux dates approximatives suivantes : du 25 mai au 26 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE DE RÉSERVATION DE SALLE/MODIFICATIONS RELATIVES  
AUX TARIFS/ADOPTION

22-02-032

Il est PROPOSÉ par Chantal Chartrand  
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE la politique de réservation de salle, adoptée le 12 décembre 2011 par le Conseil municipal, soit modifiée à l'annexe « A » afin de remplacer complètement la page qui s'intitule « Plateaux réservés et gérés par le Service des loisirs » relativement aux tarifs, par une nouvelle page qui comprend des tarifs plus détaillés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-02-033

VÉLO QUÉBEC/20<sup>E</sup> ÉDITION DU DÉFI MÉTROPOLITAIN/AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la 20<sup>e</sup> édition du Défi Métropolitain de Vélo Québec aura lieu dimanche le 29 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE lors de cet événement, l'organisation aimerait obtenir l'accord de la Municipalité en ce qui a trait à l'utilisation du mobilier urbain ainsi qu'au prêt d'équipement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault  
Et APPUYÉ par Richard Handfield

QUE le Conseil municipal autorise Vélo Québec à tenir cet événement sur le territoire de la Municipalité de Pointe-Calumet, et à utiliser le mobilier urbain afin d'y accrocher des panneaux de signalisation. La Municipalité s'engage également à mettre à la disposition de Vélo Québec, l'équipement disponible ainsi qu'à effectuer le transport de celui-ci sur le site du Super Aqua Club afin d'assurer le bon déroulement des activités tout au long de cette journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-02-034

NETTOYAGE DES RUES AU MOYEN DE BALAIS MÉCANIQUES POUR  
L'ANNÉE 2022/SOUMISSIONS PAR INVITATION/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Richard Handfield  
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'AUTORISER le directeur des travaux publics à demander des soumissions par invitation, dans le cadre du nettoyage des rues au moyen de balais mécaniques, et ce, pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE CONFORTEMENT ET DE REHAUSSEMENT DES DIGUES  
ENTRE LA 13<sup>E</sup> ET LA 18<sup>E</sup> AVENUE ET DE LA 25<sup>E</sup> AVENUE/DÉCOMPTE  
PROGRESSIF #9/AUTORISATION DE PAIEMENT

22-02-035

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER le paiement au montant de 113 560,88 \$ (taxes incluses), à la firme Sanexen services environnementaux Inc., lequel représente le décompte progressif #9, relativement à la libération de la retenue finale, dans le cadre des travaux de confortement et de rehaussement des digues entre la 13<sup>e</sup> et la 18<sup>e</sup> Avenue et de la 25<sup>e</sup> Avenue.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 492-19 ainsi que par les subventions accordées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-02-036

FOURNITURE DE PALPLANCHES POUR LE CONFORTEMENT ET LE  
REHAUSSEMENT DES DIGUES/LOT 300 : PROLONGEMENT DES OUVRA-  
GES DE PROTECTION ENTRE LA 25<sup>E</sup> ET LA 32<sup>E</sup> AVENUE/DÉCOMPTE  
PROGRESSIF #3/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement au montant de 118 542,66 \$ (taxes incluses), à la firme Skyline (PHP) Canada, pour la fourniture de palplanches, lequel représente le décompte progressif #3, relativement à la libération de la retenue finale, dans le cadre des travaux de confortement et de rehaussement des digues – lot 300 : prolongement des ouvrages de protection entre la 25<sup>e</sup> et la 32<sup>e</sup> Avenue.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 492-19 ainsi que par les subventions accordées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-02-037

PROGRAMMATION DE TRAVAUX N<sup>O</sup> 2/TECQ (2019-2023)/ADOPTION

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE la Municipalité s'engage à :

- respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- approuver le contenu et autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- s'engager à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;
- informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux n° 2 approuvée par la présente résolution;
- attester par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-02-038 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME/19-01-2022/ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp  
Et APPUYÉ par Chantal Chartrand

QUE le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 janvier 2022, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-02-039 DÉROGATION MINEURE #2022-01/REFUS

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2022-001 soumise comme suit :

**Demande numéro 2022-001**

**Immeuble visé :** Lot : 2 127 981  
Adresse : 310, 14<sup>e</sup> Avenue

**Nature et effet de la dérogation mineure :**

La demande de dérogation mineure a pour effet d'implanter une galerie directement sur la limite de propriété latérale (marge nulle) au lieu de 1,5 mètre tel qu'exigé par l'article 6.11.6 du règlement de zonage 308-91, et ce, afin de rendre le tout conforme.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme le 19 janvier 2022, informant le Conseil municipal que la demande devrait être refusée;

APRÈS DÉLIBÉRATIONS :

Il est PROPOSÉ par Richard Handfield  
Et APPUYÉ par Samuel Champagne

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2022-001 soit refusée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-02-040 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET/RÈGLEMENT 312-3-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME NUMÉRO 312-91 AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 15.6 SUR LE BUDGET

Un avis de motion est donné par la conseillère Chantal Chartrand, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro 312-91 ;

La conseillère Chantal Chartrand dépose le projet de règlement modifiant le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro 312-91 qui a pour objet d'actualiser ledit règlement en modifiant l'article 15.6 sur le budget, visant à ce que tous les membres du Comité consultatif d'urbanisme, sans exception, obtiennent une rémunération pour assister aux séances.

22-02-041 VILLE DE DEUX-MONTAGNES/APPEL D'OFFRES REGROUPÉ/TRI ET MISE EN MARCHÉ DES MATIÈRES RECYCLABLES/MANDAT

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec Tricentris viendra à échéance le 14 avril 2022;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres regroupé sous l'égide de la Ville de Deux-Montagnes, relatif à l'activité du tri et de la mise en marché des matières recyclables, telles que le verre, le plastique, le métal et le papier-carton;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'obtenir des économies importantes via un appel d'offres regroupé;

CONSIDÉRANT les lois et règles applicables aux municipalités pour la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

DE mandater la Ville de Deux-Montagnes afin de prendre en charge le processus d'appel d'offres visant l'activité du tri et la mise en marché des matières recyclables, telles que le verre, le plastique, le métal et le papier-carton, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet;



Le Conseil municipal se réserve le droit d'accepter, en partie ou en totalité, l'offre de service applicable à la Municipalité de Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-02-042

RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES/  
TRAVAUX DE VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS POUR  
L'ANNÉE 2022/ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Calumet est desservie par l'infrastructure d'assainissement des eaux usées de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'assainissement des eaux usées implique une accumulation de boues dans les étangs;

CONSIDÉRANT QUE le degré de performance de l'infrastructure d'assainissement est affecté par le pourcentage de boues dans un étang;

CONSIDÉRANT le rapport de mesure des boues, réalisé par la firme SIMO Management Inc. au mois d'octobre 2021, à l'effet que le volume de boues dans les cellules 1B, 2A, 2B, 3A et 3B est important et supérieur au cadre de référence du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT la résolution du conseil d'administration, numéro RT-021-01-2022, de la RTDM, relativement à l'octroi du contrat de la vidange des boues à l'entreprise Clean Harbors Energy, pour une valeur de 1 010 988,54 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'entente spécifique relative à la répartition des coûts de la vidange des boues pour l'année 2022, entre les villes et les municipalités prenantes à l'entente intermunicipale découlant de deux (2) rencontres de négociation, les 19 et 25 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE la dépense sera payée par le biais de quotes-parts émises par la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, et ce, aux quatre (4) organisations visées par l'entente intermunicipale, selon la répartition financière prévue par la résolution RT-019-01-2022 du conseil d'administration de la RTDM;

CONSIDÉRANT QUE le coût global des travaux visés par les présentes est évalué à 1 337 278 \$ incluant le contrat à l'entrepreneur, les contingences, la surveillance, les frais inhérents et les taxes nettes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Samuel Champagne  
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Pointe-Calumet entérine la résolution du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, numéro RT-020-01-2022, par laquelle celle-ci mandate l'entreprise Clean Harbors Energy, afin de procéder aux travaux de la vidange des boues des étangs aérés 2022;

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet convienne d'acquitter sa quote-part en lien avec les travaux visés par les présentes, selon la répartition des pourcentages suivants :

Villes et municipalités concernées	Pourcentage de la répartition	Dépense totale estimée
<b>Deux-Montagnes</b>	<b>43,03 %</b>	<b>575 444 \$</b>
<b>Sainte-Marthe-sur-le-Lac</b>	<b>40,71 %</b>	<b>544 463 \$</b>
<b>Saint-Joseph-du-Lac</b>	<b>14,71 %</b>	<b>191 169 \$</b>
<b>Pointe-Calumet</b>	<b>1,96 %</b>	<b>26 202 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>1 337 278 \$</b>

QUE la résolution RT-020-01-2022 soit jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

- Monsieur Richard Handfield, conseiller du district #2, soumet un avis de motion pour la reddition de comptes au règlement 430-07.

22-02-043

AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 430-01-22 AMENDANT LE RÈGLEMENT 430-07 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Un avis de motion est donné par le conseiller Richard Handfield, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement 430-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Sonia Veilleux – 918, 50<sup>e</sup> Rue

22-02-044

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Richard Handfield

QU'À 19h39, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SONIA FONTAINE, maire

CHANTAL PILON, directrice générale